

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_

NUMÉRO DE PORTABLE : \_\_\_\_\_

## DEMANDE D'ADMISSION EN CPGE AU LYCÉE SAINT-STANISLAS RENTÉE 2026-2027

1) Vous souhaitez postuler pour une inscription au lycée Saint Stanislas à Nantes en première année (MPSI ou PCSI) : toute candidature se fait exclusivement via la procédure Parcoursup.

2) Vous êtes en première année de CPGE dans un autre établissement et vous demandez une inscription en 3/2 au lycée Saint Stanislas à Nantes en :

MP

PC

PSI

- Il faut nous envoyer les photocopies des bulletins de Première et de Terminale, les notes du Bac et les photocopies des deux bulletins de première année dans l'enseignement supérieur.
- Joindre un chèque de 50 € à l'ordre de l'OGEC St Stanislas, correspondant aux frais d'étude de votre dossier.

3) Vous êtes en seconde année de CPGE dans un autre établissement et vous demandez une inscription en 5/2 au lycée Saint Stanislas à Nantes en :

MP

PC

PSI

- Il faut nous envoyer les photocopies des bulletins de Première et de Terminale, les notes du Bac et les photocopies des deux bulletins de première année et des deux bulletins de seconde année dans l'enseignement supérieur. Rajoutez des captures d'écran des résultats aux concours passés cette année. (Toute modification des résultats scéi fournis peut entraîner l'exclusion immédiate de l'étudiant ainsi que des poursuites pour faux et usage de faux). En cas d'acceptation, il pourra vous être demandé de fournir la preuve des résultats annoncés
- Joindre un chèque de 50 € à l'ordre de l'OGEC St Stanislas, correspondant aux frais d'étude de votre dossier.

**Important** : si votre dossier est retenu lors de la première phase d'étude, nous nous réservons le droit de vous fixer un rendez-vous (en présentiel ou en virtuel) afin de nous entretenir avec vous sur plusieurs points avant de vous transmettre notre décision finale.

**Remarque** : Les candidatures seront étudiées à partir du 10 juin 2026, puis régulièrement en fonction de leurs réceptions. Cependant, en raison de la trêve estivale, tous les dossiers reçus au-delà du vendredi 3 juillet 2026, ne pourront être étudiés avant le 18 août.

*Ce document complété, accompagné d'une lettre de motivation, des pièces jointes et d'un **chèque de 50€**, sont à adresser à Mme Barbara HÉRAU-DOSTAL. Aucun dossier incomplet ne sera évalué.*